

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00422

**BELLEVUE LE MONT - CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE
AVEC EPORA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 22 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-0202004220

DATE D'ARCHIVAGE : 22 décembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

BELLEVUE LE MONT - CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA

Le secteur Bellevue Le Mont bénéficie d'une situation privilégiée, au sud de la ville de Saint-Etienne, entre la gare de Bellevue, la cité scolaire Honoré d'Urfé, la zone d'activités de la Chauvetière et La Cotonne. Cette opération d'aménagement représente une surface de 30,6 ha. Elle a été reconnue d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019.

Les objectifs de cette opération d'aménagement sont de :

- recréer un véritable quartier de ville à proximité de la gare et ainsi conforter le pôle de vie de Bellevue,
- requalifier en profondeur et de façon durable ce secteur urbain sous valorisé,
- tirer le meilleur potentiel des fonciers stratégiques qui pourraient fortement se valoriser, en raison de la présence d'infrastructures de transport,
- assurer un déploiement de la gare sur ses deux faces et permettre sa traversée, notamment par les modes doux,
- assurer des cheminements modes doux confortables, lisibles et sécurisés,
- améliorer la visibilité et la desserte de ce site par tous les moyens de transports,
- conforter le déploiement d'activités économiques et renforcer l'attractivité de la zone économique de la Chauvetière.

La mise en œuvre de ce projet passe par une phase de maîtrise foncière qui est réalisée avec le concours de l'EPORA. Une première convention d'études et de veille foncière entre la commune de Saint-Etienne et l'EPORA est arrivée à échéance le 12 janvier 2019. Elle n'a pas fait l'objet d'actions ou d'acquisitions particulières pendant son déroulement.

Saint-Etienne Métropole souhaite mobiliser les compétences et le portage financier de l'EPORA pour ce projet d'aménagement.

Dans un premier temps, la coopération entre EPORA et Saint-Etienne Métropole se traduit par l'instauration d'une convention d'études et de veille foncière qui missionne EPORA pour l'acquisition éventuelle de biens immobiliers pour le compte de la collectivité et la conduite éventuelles d'études en lien avec les tènements à acquérir (études de sols, diagnostics amiante des bâtiments, diagnostics déchets, diagnostics structure de certains bâtiments...). La ville de Saint-Etienne sera également partenaire et signataire de ladite convention.

La présente convention encadre le financement d'un coût global d'études estimé à 50 000 € HT et le remboursement par Saint-Etienne Métropole des frais engagés par EPORA d'un montant maximum de 25 000 € HT. Dans le cas où Saint-Etienne Métropole et l'EPORA s'accorderaient pour signer une convention opérationnelle à l'issue de cette convention d'étude et de veille foncière, l'intégralité des dépenses déjà engagées dans le cadre de la présente convention basculera dans le bilan financier de l'opération. Elles seront

prises en compte dans le calcul de la participation de l'EPORA et du prix de cession de la convention opérationnelle.

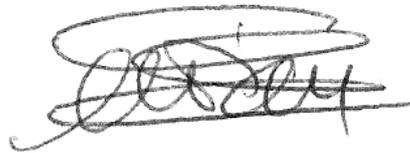
En parallèle des études liées à la maîtrise foncière, Saint-Etienne Métropole va conduire une étude de programmation urbaine sur l'ensemble du site. Cette étude permettra de cibler plus précisément les acquisitions nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la zone.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention d'études et de veille foncière avec EPORA,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la Direction Construction Aménagement Foncier, de l'exercice 2020 et suivants, opération 448 destination BELMO.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU